

## Rail-jouet et son mode de fabrication.

MM. JULIEN SAUVAGE et ALBERT SAUVAGE résidant en France (Seine).

Demandé le 11 juin 1952, à 14<sup>h</sup> 52<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 4 novembre 1953. — Publié le 15 mars 1954.



La présente invention est relative à un rail-jouet et son mode de fabrication.

Ce rail a une section analogue à celle d'un rail réel mais est obtenu par cambrage à partir d'une bande métallique de largeur appropriée.

De ce fait, le champignon du rail étant creux permet d'établir celui-ci à un prix inférieur à celui des rails réalisés en métal profilé.

Ces rails sont établis en tronçons de longueurs variables pouvant être cintrés selon les rayons de courbure désirée.

Selon un premier mode de réalisation, la bande métallique de longueur égale à celle du tronçon désiré est cambrée à l'aide d'outils (poinçon et matrice) rectilignes.

Selon un second mode de réalisation, la section du rail est réalisée par un jeu de molettes à partir d'une bande métallique en rouleau, le tronçonnage étant effectué ensuite à la longueur désirée.

Sur le dessin annexé auquel on se réfère à titre d'exemple indicatif mais non limitatif :

La figure 1 représente en perspective un rail établi selon l'invention;

Les figures 2 à 4 montrent le processus de fabrication.

En se reportant au dessin, le rail est réalisé par cambrages successifs à partir d'une bande métallique 1 de longueur égale à celle du tronçon à réaliser.

Cette bande subit à l'aide d'un outil approprié (poinçon et matrice) un premier cambrage réalisant les ailes 2 du patin et une ébauche 3, en forme d'U, de l'âme et du champignon du rail (fig. 3).

Après cette première opération, le tronçon est repris entre trois outils, agissant respectivement dans le sens des flèches F et F' (fig. 4), réalisant,

d'une part, l'âme 4 et d'autre part, le champignon 5 du rail.

Comme on le voit sur la figure 4, le champignon du rail est creux. Il en résulte, pour une forme extérieure analogue à celle des rails en métal profilé, un allègement et par suite une diminution du prix de revient.

Enfin, le patin du rail étant constitué par deux ailes relativement élastiques, puisqu'indépendantes l'une de l'autre, il en résulte, lors de la fixation, une meilleure stabilité sur les traverses.

Bien entendu, la présente invention ne se limite nullement au mode de réalisation décrit et représenté, mais s'étend, au contraire, à toutes variantes de formes, matières et dimensions.

Elle s'étend aussi à tous rails, de conception analogue, façonnés à l'aide d'un train de molettes dans une bande métallique en rouleau avec tronçonnage à la longueur désirée après réalisation de la section définitive du rail.

### RÉSUMÉ

Rail-jouet et son mode de fabrication caractérisé en ce qu'il est réalisé par cambrage à partir d'une bande métallique.

Selon un premier mode de réalisation, la bande métallique de longueur égale à celle du tronçon désiré est cambrée à l'aide d'outils (poinçon et matrice) rectilignes.

Selon un second mode de réalisation, la section du rail est réalisée par un jeu de molettes à partir d'une bande métallique en rouleau, le tronçonnage étant effectué ensuite à la longueur désirée.

JULIEN SAUVAGE et ALBERT SAUVAGE.

Par procuration :

VANDER-HEYM.

